

Soutien en faveur des comices agricoles

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 20 ET 21 FÉVRIER 1997 MODIFICATION : ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2006
MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DU 28 JUIN 2016 ET DU 26 JUIN 2020

BÉNÉFICIAIRES

Soutien en faveur des comices agricoles

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide en faveur des Comices (priorité aux éleveurs exposants)

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide représente 400 € par an dans la limite de 2 comices par canton, cumulable sur 3 ans maximum.

Le paiement s'effectue sur production de justificatifs de réalisation de manifestation.

■ MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

La demande est à adresser au service gestionnaire.

RENSEIGNEMENT

PÔLE STRATÉGIES
TERRITORIALES
DIRECTION DE L'INTERVENTION
TERRITORIALE
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
BP 250
23011 GUERET CEDEX
TÉL. 05 44 30 29 79
www.creuse.fr